



Dreux, le 27 mai 2019

LE SOUS PREFET DE
L'ARRONDISSEMENT
DE DREUX
Pôle Citoyenneté - Sécurité
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD
Tél : 02 37 27 72 00
Fax : 02 37 46 80 72
Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté n° 2019-15 SP/DREUX
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
de la SARL « Pompes Funèbres Marbrerie Stéphane PERCHE » dont le siège social est situé
30 Bis, Avenue Maurice Maunoury 28600 LUISANT pour la chambre funéraire située
4 Bis, Rue Jean Décote 28600 LUISANT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 et D 223-87 relatifs à l'habilitation funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-01/02 en date du 27 décembre 2016 autorisant la création d'une chambre funéraire située 4 Bis, Rue Jean Décote 28600 LUISANT par M. Stéphane PERCHE gérant de la SARL « Pompes Funèbres Marbrerie Stéphane PERCHE » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-06/27 en date du 12 juin 2017 portant habilitation dans le domaine funéraire de la chambre funéraire située 4 Bis, Rue Jean Décote 28600 LUISANT pour une durée d'un an ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-20 en date du 1^{er} juin 2018 relatif au renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire de la chambre funéraire située 4 Bis, Rue Jean Décote 28600 LUISANT pour une période d'un an ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée par M. Stéphane PERCHE, gérant de la SARL « Pompes Funèbre Marbrerie Stéphane PERCHE », pour la chambre funéraire située 4 Bis, Rue Jean Décote 28600 LUISANT, en date du 10 mai 2019, réputée complète le 24 mai 2019 ;

Vu le rapport de contrôle technique en date du 17 mai 2019 établi par l'organisme « APAVE » établissant la conformité des installations et des équipements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14/2019 en date du 30 avril 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

ARRETE

Article 1^{er} : La SARL « Pompes Funèbres Marbrerie Stéphane PERCHE », dont le siège social est situé 30 Bis, Avenue Maurice Maunoury 28600 LUISANT est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national l'activité suivante :

- Gestion et utilisation de la chambre funéraire située 4 Bis, Rue Jean Décote 28600 LUISANT.



L'habilitation concernant cette activité est accordée pour une période de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le numéro d'habilitation est **19.28.128**.

Article 3 : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Stéphane PERCHE.

Article 4 : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 5 : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 6 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de LUISANT, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Monsieur Stéphane PERCHE, gérant des « Pompes Funèbres Marbrerie Stéphane PERCHE ».

Le Sous-préfet



Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif : 28, Rue de Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.